

Roubaix, le 12 juin 1866.

A son Excellence Monsieur le ministre de la Justice.

Dans sa séance du 24 mai dernier, la Chambre consultative des arts et manufactures a pris une délibération ayant pour objet de solliciter du gouvernement de l'Empereur, la création à Roubaix d'un tribunal de Commerce.

Ce vœu, Monsieur le ministre, est l'expression sincère de nos besoins de notre cité. Le Conseil municipal lui-même, autre organe de l'opinion publique, s'est fait l'écho de ces légitimes aspirations, en émettant le même vœu dans sa dernière réunion.

En appelant votre sollicitude sur cette demande, la Chambre veut, M. le ministre, vous énumérer les motifs puissants qui militent en faveur de sa prise en considération.

Les voici :

Roubaix, tout le monde le sait, est aujourd'hui un centre d'affaires très considérable et compte parmi les villes les plus industrielles de l'Empire. Il ressort du tribunal de Commerce de Lille dont il est séparé par une distance de 12 kilomètres.

L'arrondissement de Lille ayant pris lui-même un développement extraordinaire, il s'en suit que son tribunal est toujours surchargé de causes, et que malgré la bonne volonté, malgré le dévouement des hommes honorables qui le composent, il n'est pas possible que les nombreuses affaires qui lui sont déferées, reçoivent une prompt solution.

Pour le prouver, il suffit de dire qu'en 1865, 2,494 causes ont été soumises à sa juridiction, soit en moyenne 18 ou 20 causes pour chacune de ses audiences; il en résulte cet immense désagrément que des remises successives ont lieu; que de nombreux voyages à Lille deviennent inutiles et partant, beaucoup de temps perdu.

Il n'arrive que trop souvent que des procès durent plusieurs mois quand il suffirait de 8 ou 15 jours pour les examiner et les juger à Roubaix, ainsi que nous le démontrons tous à l'heure.

Il y a une autre considération qui vous prouvera, Monsieur le ministre, combien il est désirable pour nos localités de sortir de cet état de choses, c'est que la fabrication des tissus nouveautés est particulièrement l'apanage de Roubaix; l'industrie de Lille ne lui ressemble en rien que ce soit. De là cette conséquence fâcheuse, que le tribunal de Lille, malgré toute son impartialité et le désir de bien faire que nous lui reconnaissons, est trop souvent obligé de recourir aux arbitres; heureux, si les hommes qu'il choisit pour les faire, sont eux mêmes suffisamment compétents pour l'éclairer.

Autre motif :

Les articles nouveautés sont ceux qui occasionnent le plus de procès, et on comprend qu'un objet de mode n'a toujours qu'une valeur momentanée, une valeur de vogue ou de saison. Or, il arrive que si une cause litigieuse ne reçoit pas une solution presque immédiate, la marchandise a bientôt perdu 30/0 de sa valeur primitive. On ne saurait oublier non plus, Monsieur le ministre, que dans beaucoup de cas, les usages locaux sont acceptés par les parties comme faisant la loi commune, et qu'il suffirait souvent d'explicatifs loyalement donnés vis-à-vis de juges compétents, pour que les causes fussent à l'instant même rayées du rôle à la demande des intéressés eux-mêmes.

Tant d'inconvénients ont fait naître cette pensée, si unanimement exprimée aujourd'hui par nos industriels et négociants, qu'il y aurait avantage pour tous d'être jugés à Roubaix par nos pairs.

D'après l'exposé qui précède, la Chambre ose espérer, Monsieur le ministre, que votre bienveillance ordinaire ne lui fera point défaut et elle prend la confiance de vous soumettre deux combinaisons distinctes, l'une ou l'autre peut atteindre le but proposé.

PREMIÈRE COMBINAISON.

Comprendre dans la même juridiction. Roubaix, Tourcoing et Lannoy en donnant à chacun un circonscription séparée et la faculté de nommer ses juges; le siège du tribunal serait à Roubaix comme étant le point central et la plus grande circonscription.

Voici un tableau résumant l'importance comparative de ces divers cantons:

POPULATION.	
Roubaix pour son canton	94,000
Tourcoing pour ses 2 cantons	80,000
Lannoy pour son canton	29,000
Habitants	203,000
CHIFFRE D'AFFAIRES EN 1865.	
Roubaix	450,000,000
Tourcoing	210,000,000
Lannoy	12,000,000
Total	672,000,000

CAUSES LITIGIEUSES SOUMISES EN 1865 au Tribunal de Lille.

Roubaix	461
Tourcoing	238
Lannoy	22
Total	721

DEUXIÈME COMBINAISON.

Roubaix ne sait ce qui pourrait empêcher Tourcoing et Lannoy de s'associer à lui pour demander la réalisation de la première combinaison, puisqu'il serait fait à chacun d'eux la part qui lui est due dans le nombre de juges à élire.

Néanmoins, si pour des motifs imprévus, la proposition de la Chambre consultative ne devait pas aboutir, elle demanderait alors avec la même unanimité, avec la même conviction, comme chose utile et indispensable à tous les intérêts qu'elle représente, la création d'un tribunal de commerce pour son seul canton de Roubaix, dont l'importance, Monsieur le ministre, ne vous échappera pas.

Avant de terminer, la Chambre consultative croit pouvoir vous assurer, Monsieur le ministre, que les hommes dévoués à la chose publique et dignes des fonctions de juges, ne feront pas défaut. Le Tribunal consulaire de Roubaix compterait bientôt parmi ceux qui se signalent par leur esprit de sagesse et d'équité.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

(Suivent les signatures.)

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES.

Séance du 12 juin 1866.

Présents :

MM. Wattinne-Bossut, vice-président; Réquillart-Scrépel; C. Descat; A. Delfosse; J. Delattre; Scrépel-Roussel; Toulemonde-Nollet. F. Roussel; L. Lefebvre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne communication à la Chambre des deux lettres suivantes qui ont un grand intérêt pour le commerce de notre ville :

Paris, 6 juin 1866.

A Monsieur le Président de la Chambre consultative de Roubaix.

Vous m'avez entretenu le 14 avril dernier, de l'intérêt qu'il y aurait pour nos industriels, à être autorisés à correspondre avec nos consuls à l'étranger, à l'effet d'en obtenir des renseignements commerciaux.

M. le ministre des affaires étrangères, que j'avais immédiatement saisi de la question, vient de me répondre. Ainsi que vous le verrez, Monsieur le Président, par l'extrait ci-joint de la lettre de mon collègue, les dernières circulaires ministérielles prescrivent à nos agents de ne jamais manquer de satisfaire à toutes les demandes d'informations qui leur sont adressées, toutefois sous certaines réserves, nettement indiquées, que commandait l'intérêt de l'administration.

Je vous serais obligé de donner connaissance de la réponse de M. Drouyn de Lhuys au commerce de votre circonscription.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, ARMAND BÉHIC.

EXTRAIT DE LA LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, EN DATE DU 24 MAI 1866.

« Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'entretenir le 2 de ce mois, d'une demande de la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix, qui, signalant comme une cause d'infériorité pour notre commerce l'absence de comptoirs français dans la plupart des villes de l'étranger, exprimait le désir que les expéditeurs fussent autorisés à s'adresser directement aux consuls, pour obtenir officieusement des informations précises sur les maisons réputées dignes de toute confiance.

Les règlements qui ont fixé les limites des attributions consulaires, n'interdisent en aucune manière à nos agents, d'entrer en correspondance avec les particuliers, les dernières circulaires ministérielles leur prescrivent au contraire de ne jamais négliger de répondre à toutes les demandes d'informations qui leur sont adressées, en tant, du moins, qu'il ne s'agit que de simples renseignements commerciaux à fournir. Il y aurait, en effet, de graves inconvénients à ce que l'intervention des consuls s'étendit au-delà de ces limites et à ce que des fonctionnaires de l'Etat se fissent les agents de maisons de commerce, qui ne manqueraient pas de rejeter sur eux la responsabilité morale des pertes et des mécomptes qu'elles pourraient éprouver. En pareille matière, l'abstention n'est point seulement le devoir des agents du service consulaire, mais bien de tous ceux qui, à un degré quelconque, appartiennent à l'administration. Les consuls doivent donc éclairer et diriger les opérations de notre commerce d'exportation; toutes les instructions de mon département leur en font une obligation; mais leur mission ne saurait aller jusqu'à servir d'intermédiaires à nos fabricants, pour leur procurer directement le placement de leurs produits.

Je me plains à espérer, Monsieur et cher collègue, que ces explications satisfèreront la Chambre consultative de Roubaix, en ce qu'elle y trouvera, dans la mesure du possible, la réalisation des désirs qu'elle a manifestés à votre Excellence. Rien ne s'oppose, en effet, à ce que nos industriels s'adressent aux consuls pour en obtenir tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin, ce n'est que dans le cas où ces renseignements seraient d'une nature assez confidentielle pour engager la responsabilité de nos agents qu'il leur est recom-

mandé, aux termes des circulaires ministérielles, de les adresser par l'entremise de mon département, qui reste juge de la convenance qu'il peut y avoir à les utiliser.

Agréez, etc.

Signé : DROUYN DE LHUYS.

La Chambre de commerce d'Amiens prie la Chambre consultative de s'unir à elle pour demander le dégrèvement des droits perçus par l'Etat sur les alcools qui servent à la teinture.

La Chambre, adoptant en principe tout ce qui peut contribuer à amoindrir les charges de l'industrie, est disposée à appuyer cette demande. Elle prie M. Descat de lui fournir pour la première séance, des renseignements propres à l'éclairer sur cette question.

M. Delfosse donne lecture d'un projet de lettre à adresser à M. le ministre, au sujet de la création d'un tribunal de commerce, suivant la délibération qui en a été prise à l'unanimité dans la séance de la Chambre en date du 24 mai dernier. — Il est adopté. La séance est levée.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

La Commission Impériale vient de demander à MM. les présidents des Commissions départementales, par l'organe de M. le Conseiller d'Etat, secrétaire de l'Empereur, président du 10^e Groupe, une énumération et une description des « Institutions de toute nature créées par des associations libres ou des particuliers pour contribuer au bien-être physique et moral de la population ouvrière et agricole. »

M. le Maire de Roubaix prie les associations ou les personnes des cantons de Roubaix et de Lannoy que cette demande doit intéresser, de vouloir bien faire parvenir avant le 20 de ce mois tous les renseignements réclamés sur ce sujet de M. Henry Bossut.

La Faculté des Sciences de Lille, ouvrira le lundi 16 juillet 1866, à huit heures du matin, dans le lieu ordinaire de ses séances, rue des Fleurs, sa deuxième session d'examen de l'année scolaire 1865-1866, pour la collation du grade de licencié.

Les candidats devront adresser à M. le recteur de l'Académie de Douai, dans la quinzaine qui précède cette session les pièces d'usage.

Le registre d'inscriptions sera clos le 15 juillet, à six heures du soir.

La Faculté des Sciences ouvrira à Lille, le vendredi 20 juillet 1866, à sept heures du matin, dans le lieu ordinaire de ses séances, rue des Fleurs, sa deuxième session d'examen de l'année scolaire 1865-1866.

Les épreuves auront lieu, 1^o pour le baccalauréat complet, d'après les règlements des 28 novembre 1864 et 25 mars 1865; 2^o pour les aspirants au diplôme restreint, selon les prescriptions de l'arrêté ministériel du 24 janvier 1859.

Nota. — Il n'y aura pas cette année de session d'examen pour le baccalauréat ès-sciences, à Amiens. (Arrêté ministériel du 19 mai 1866.)

La Société Philharmonique de Watrelos donnera le dimanche 1^{er} juillet un grand Festival qui sera suivi d'un bal.

Nous publierons dans notre prochain numéro le programme de ce Festival.

Des cartes d'entrée sont déposées au bureau du Journal de Roubaix.

Le nommé Joseph Meylemans, né à Liège (Belgique), vient d'être condamné par le tribunal de simple police de Roubaix à 60 francs de dommages intérêts envers Jules G..., et à 20 francs envers Jules C... pour diffamation.

Joseph Meylemans, au dire de ceux qui l'ont entendu à l'audience, s'est exprimé en termes révoltants au moment même où le Juge-de-Paix lui adressait des reproches trop mérités. Cet homme, d'un caractère violent et d'un méchanteté peu commune a vainement cherché à tenir la réputation de deux hommes employés. La condamnation qu'il vient de subir, jointe à la sévère admonestation de M. le Juge de-Paix lui feront peut-être comprendre, qu'en cas de récidive, il s'exposerait à une peine beaucoup plus grave.

Un jeune homme de Tourcoing, nommé Désiré Lepoutre, ouvrier sculpteur, âgé de 19 ans, n'est noyé mardi à l'école de natation de Lille.

Il y a trois semaines, une société de boursicards de Roubaix avait gagné une belle médaille; mais, dans l'enivrement du succès, la médaille était disparue, un inconnu l'avait emportée.

Mercredi, un ouvrier est venu offrir en vente cette médaille dans un cabaret de la rue de Juliers à Lille, et voulait en boire la valeur; on a prudemment appelé la police à l'estimation. Le vendeur a été arrêté.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 18 juin, à 8 heures du soir.

4^o De la dextrose. Différence essentielle entre la dextrose et l'amidon. Fabrication de la dextrose par le procédé Payen. Préparation de la dextrose gommeuse. Applications nombreuses de la dextrose : son emploi par les chirurgiens, les indiens, les brasseurs, les tisserands et les boulangers.

2^o Fabrication du glucose. Glucose en masse. Glucose granulé. Emploi du glucose pour frauder les cassonnades et les miels, pour conserver les vins, pour améliorer le cidre et fabriquer l'eau-de-vie de pommes de terre. Importance de la fabrication du glucose.

COURS PUBLIC D'HISTOIRE NATURELLE

Mercredi 20 juin, à 8 heures du soir.

ORGANE DE L'OUÏE (suite).

Mécanisme de l'audition. Rôle des différentes parties de l'oreille. Rapport du jugement avec la sensation. Cornet acoustique.

COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL

Jeudi 21 juin, à 8 heures du soir.

Les différentes espèces de tutelle. — Du conseil de famille. — Composition de ce conseil. — Du subrogé-tuteur.

FAITS DIVERS

Un incendie considérable a éclaté mercredi soir dans les Magasins-Généraux de Bordeaux; 2,800 balles de coton 300 d'indigo, et d'autres marchandises ont été brûlées.

Nous avons annoncé sommairement, d'après un télégramme particulier, l'incendie de l'Académie de musique de New-York. Voici, d'après le *Courier des Etats Unis*, les détails de cette catastrophe qui a eu lieu le 23 mai, et que la plupart des journaux américains attribuent à la malveillance, sans pouvoir préciser encore leurs soupçons.

C'est peu de temps avant minuit que l'alarme a été donnée. Un quart-d'heure ne s'était pas écoulé que de longues langues de flammes s'élevaient par toutes les fenêtres de la façade. L'intensité de la chaleur était telle, que les pompiers ont dû reculer jusqu'au coin de la quatrième avenue, et ceux qui avaient pénétré à l'intérieur ont dû abandonner la place en toute hâte. Malheureusement déjà les issues étaient interceptées et on a à peu près la certitude que plusieurs personnes ont péri dans les flammes.

L'Académie de musique, le Collège médical, une église, deux manufactures de pianos, deux grands restaurants, une douzaine de maisons d'habitation tout cela réduit en cendres jusqu'au sol, et presque tout un îlot de maisons a été ravagé.

C'est la troisième salle d'opéra qui brûle depuis quelques mois aux Etats-Unis : celle de New-York après celles de Chicago et de Cincinnati.

Il est impossible, quant à présent, d'évaluer les dommages causés par cette catastrophe. La moyenne des estimations courantes les porte à environ 3 millions de dollars (plus de 15 millions de francs).

L'Académie de musique avait été construite, en 1844, sur les dessins de l'architecte Saeizer, et ouverte, le 2 octobre de l'année dernière, sous la direction de M. J.-H. Hackett.

L'espace entier occupé par l'édifice est de 24,020 pieds carrés; la scène et ses dépendances occupait 8,760 pieds, et 14,260 étaient livrés au public. La salle contenait environ 4,000 places.

Les actionnaires ont eu une réunion dans laquelle il a été décidé que l'Académie serait immédiatement reconstruite. Les travaux à ce qu'on pense, pourront être terminés en cinq mois.

Le bâtiment et ce qu'il contenait avaient une valeur de 350,000 dollars.

Des journaux ont annoncé l'arrestation d'une jeune fille de 14 ans qui avait attenté aux jours de sa mère, de sa sœur et de plusieurs de ses compagnes, dans le but de se repaître de leur sang. Soumise à l'examen des hommes de l'art, il a été constaté par eux qu'elle était atteinte de l'étrange et terrible manie de l'anthropophagie. Grâce à son extrême jeunesse, on pourra redresser en elle cette perversion de l'instinct et de la sensation, dont les annales médicales offrent plus d'un exemple.

On se rappelle l'histoire du sergent Bertrand, qui, il y a une dizaine d'années, quittait furtivement sa caserne pour pénétrer la nuit dans les cimetières et déterrait les cadavres fraîchement inhumés, afin de se repaître de leur chair.

Ce vampire est aujourd'hui complètement guéri et dans la vie normale où il est rentre, les épisodes de son existence passée ne lui apparaissent que comme les souvenirs confus d'un mauvais rêve, d'un horrible cauchemar.

Autrefois, la science eût craint d'aborder cette terrible maladie, attribuée comme l'épilepsie et la catalepsie, à la possession du démon.

En 1779, un jeune homme nommé Blaise Ferrage, en qui on avait laissé se développer cette prédisposition à l'anthropophagie, quitta tout à coup le commerce de ses semblables pour se livrer en toute liberté à son sanguinaire penchant.

Sa retraite était la concavité d'un rocher sur le sommet d'une des montagnes d'Aure. De cette caverne, à l'heure des ténèbres, il descendait comme un tigre dans les campagnes, enlevait les femmes et les filles qu'il pouvait surprendre, les tuait et suçait leur sang jusqu'à siccité. Il en était venu à n'avoir plus d'autre nourriture.

Accroupi à l'entrée de son repaire, l'œil fixe dans une immobilité complète, il attendait l'instant et l'occasion du carnage. Jamais il ne marchait qu'armé d'un fusil double, de plusieurs pistolets et d'un poignard. Tel était l'effroi qu'il inspirait, que souvent il paraissait dans les villes pour renouveler ses munitions, sans qu'on osât lui en refuser, ni tenter de l'arrêter.

Souffrant par lui d'avoir tenu de découvrir son refuge, un laboureur vit la métairie consacrée par les flammes. Aux muletiers isolés, égarés dans la montagne, il s'offrait comme guide et les attirait dans sa caverne, où il les égorgait. En vain une forte récompense avait été promise par l'autorité à celui qui parviendrait à livrer ce monstre à la justice, Ferrage, toujours sur ses gardes, échappait à tous les pièges.

Enfin, un homme du pays, seignant de vouloir mener la même vie sauvage, se retira comme lui dans l'escarpement des rochers à pic. Ils se rencontrèrent. L'anthropophage s'éloigna en grondant de ce compagnon de solitude, et répondit à ses saluts en le couchant en joue. Mais l'intrépide paysan savait éviter les balles. Il cria au brigand qu'il avait tort de se mêler de lui et qu'en s'associant ils échapperaient plus aisément aux poursuites.

A la longue, Ferrage se laissa persuader. Une nuit, pendant son sommeil, son compagnon le désarma et le livra aux gendarmes, qui se tenaient en embuscade. Conduit dans la prison de Toulouse, il fut jugé par le Parlement de cette ville et condamné à être rompu vif. L'arrêt fut exécuté le 12 décembre 1792.

Ferrage venait d'atteindre sa vingt-cinquième année et il y avait quatre ans qu'il ne se nourrissait que de chair humaine.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 juin.

Le marché a été très agité, très ferme au commencement, il a été assez faible à la fin. On avait affiché à l'escompte 184 mille fr. de rente, 170 mille fr. d'Italien, 2000 Mobilier, 275 Comptoir et 150 Saragosse. Les consolidés anglais ont monté de 1/4 à 86 3/4 à 7/8. Les affaires ont été assez animées au commencement et à la fin. La rente ouverte à 64.15 a atteint 64.35 pour fermer à 63.75. L'Italien reste à 38.60 après avoir fait 40 fr. Le Mobilier est retombé de 506.25 à 488.75 et l'Espagnol de 240 à 232.50. Parmi les chemins, l'Orléans reste à 797.50 le Nord à 1062.50 le Lyon à 787.50 le Midi et l'Ouest à 520, l'Est à 490. L'Autrichien à 290, le Lombard à 271.25 la Saragosse à 115 et le Nord d'Espagne à 87.50. Le Mexicain est tenu 20 à 21 fr. Le Comptoir d'escompte est à 678.75.

Cours moyen du comptant: 50/0 64.17 1/2
4 1/2 0/0 92.35
Banque de France 3.430
Crédit Foncier 1,120

COURS DE LA BOURSE

Du 16 juin 1866.

Cours de ce jour Cours précédent
3^o/..... 62 85 — 3^o/..... 64 17 1/2
4 1/2^o/..... 92 30 — 4 1/2^o/..... 92 35

COMMERCE

Havre, 15 juin. — Cotons. — Toujours même position pour le marché au coton; affaires calmes, mais prix soutenus. — Les ventes à quatre heures ne dépassent pas 394 b.

Les courtiers, en révisant la cote, l'ont partiellement montée de 5 à 10 fr.; — le très bas Louisiana ressort à 160 fr.; mais il faut payer 165 fr. pour bonne marchandise.

Laines. — Notre grande enchère mensuelle, qui a eu lieu hier, a été encore assez animée, mais les prix se sont établis en baisse de 15 c. sur ceux du mois dernier.

Depuis la vente, il a encore été traité 25 b. Plata, en suint, de 1 fr. 50 à 1 fr. 90.

Liverpool, vendredi.
Ventes d'aujourd'hui probablement 8,000 b., marché calme, sans changement.

Ventes de la semaine, 71,000 b.; consommation, 56,000 b.; exportation, 16,000 b.; arrivages, 144,000 b.
Stock, 1 000 000 b.

VILLE DE ROUBAIX.

Travaux Communaux

Construction d'un aqueduc et d'un pavé dans le nouveau prolongement de la rue Pellart.

Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur.

Donne avis :

Que le lundi 25 juin à onze heures du matin, il sera procédé dans l'une des salles de la mairie à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'un aqueduc et d'un pavé dans le nouveau prolongement de la rue Pellart, conformément au projet approuvé par M. le Préfet le 13 du présent mois de juin. La dépense desdits travaux est évaluée en totalité à 23,500 fr.

Les soumissions seront reçues jusqu'à l'heure fixée pour l'adjudication. Les plans et devis sont déposés au secrétariat de la mairie ou les amateurs peuvent en prendre connaissance.

Roubaix, le 16 juin 1866.

ERNOULT-BAYART.

201 6143

Estaminet à céder

A céder de suite avec son mobilier l'estaminet de La Descente des ourdisseurs rue du Temple.

Ventes annuelle : trois cents rondelles environ. 27j. 6144.